



État des résultats prospectif de

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

**Pour les exercices se terminant
le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par le ministre du Patrimoine canadien, 2025

No de catalogue : SB1-19F-PDF

ISSN : 2817-4305

Ce document est accessible sur le site Web du gouvernement du Canada à www.canada.ca.

Ce document est accessible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

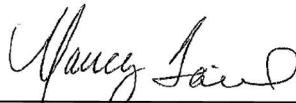
État des résultats prospectif (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2024-2025	Résultats prévus 2025-2026
Charges		
Responsabilités essentielles		
Acquérir et préserver le patrimoine documentaire	91 736 \$	84 547 \$
Donner accès au patrimoine documentaire	64 741	67 224
Services internes	52 959	49 544
Total des charges	209 436	201 315
Revenus		
Ventes de marchandises et de produits d'information	200	200
Revenus divers	1 083	2 500
Total des revenus	1 283	2 700
Coût de fonctionnement net	208 153 \$	198 615 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.



Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Gatineau (Québec)
Le 6 janvier 2025



Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe, Services organisationnels
et dirigeante principale des finances
Gatineau (Québec)
Le 2 janvier 2025

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

1. Mandat et objectifs

BAC est une institution gouvernementale qui a été établie le 21 mai 2004, à la suite de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Canada. Le rôle de BAC a été officialisé par la [Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada](#) de 2004, qui assigne un pouvoir discrétionnaire au bibliothécaire et archiviste du Canada en vue de la réalisation de la mission de BAC. En vertu de cette loi, aucun document fédéral ou ministériel ne peut être détruit sans l'autorisation écrite préalable du bibliothécaire et archiviste du Canada. Les documents qui, de l'avis de ce dernier, présentent un intérêt historique ou archivistique doivent être transférés sous sa responsabilité et son contrôle.

BAC fait partie des organismes cités à l'annexe I.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Son mandat est le suivant :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

2. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans de BAC décrits dans son plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2024-2025 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 octobre 2024 et sur des prévisions pour le reste de l'exercice. Les résultats prévus pour l'exercice 2025-2026 sont fondés sur des prévisions.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- (a) les activités de BAC resteront, pour l'essentiel, semblables à celles de l'exercice précédent, à l'exception des initiatives qui font l'objet de financement temporisé;
- (b) les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2024-2025 et pour l'exercice 2025-2026, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation de l'état des résultats prospectif, BAC a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient ne pas correspondre aux résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment des prévisions relatives aux événements futurs considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et les états financiers historiques sont, entre autres :

- (a) le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou les pertes et les charges d'amortissement;
- (b) la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- (c) la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus gagnés et sur le recouvrement des comptes débiteurs;
- (d) les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois le Plan ministériel présenté, BAC ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

4. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement en vigueur pour l'exercice financier 2024-2025, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

BAC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à BAC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(b) Charges

- i. Les charges de fonctionnement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus.
- ii. Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.
- iii. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.
- iv. Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses ainsi que les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure selon laquelle l'événement futur est susceptible de se produire et selon laquelle une estimation raisonnable des répercussions peut être établie.
- v. Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.
- vi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(c) Revenus

- i. Les ventes de marchandises et de produits d'information sont des revenus provenant de droits réglementaires et sont constatées en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ii. Les fonds reçus de sources externes à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- iii. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.
- iv. Les revenus non disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de BAC. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, ces revenus sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus.

(d) Collections

Les éléments de la collection de BAC sont comptabilisés à la dépense de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

5. Autorisations parlementaires

BAC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à BAC ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de BAC diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires demandées (en milliers de dollars)	Résultats estimatifs 2024-2025		Résultats prévus 2025-2026	
Coût de fonctionnement net	208 153	\$	198 615	\$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :				
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(26 601)		(25 967)	
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 699)		(5 699)	
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(150)		(100)	
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	100		100	
Remboursement de charges des exercices antérieurs	221		221	
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(32 129)		(31 445)	
Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	62 122		40 980	
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	62 122		40 980	
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	238 146	\$	208 150	\$

(b) Autorisations demandées (en milliers de dollars)	Résultats estimatifs 2024-2025		Résultats prévus 2025-2026	
Autorisations demandées :				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	159 917	\$	151 531	\$
Crédit 5 – Dépenses en capital	62 122		40 980	
Montants législatifs	16 107		15 639	
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	238 146	\$	208 150	\$